Licitation faisant cesser une indivision familiale

Références du dossier

Dossier:

Date de signature : 06/05/2022

Rédacteur:

Saisie

Biens immobiliers

Nombre de biens immobiliers partagés ?

Bien Immobilier - Article 1

Exonération droit de partage : NON Grevé d'usufruit : NON Valeur PP : 500000 €

Biens mobiliers

Nombre de biens mobiliers partagés ?

Passif

Nombres de sommes au passif ? 0

Cession(s) de droits indivis anterieurs

Présence de cession(s) de droits indivis antérieurs au profit du co-licitant

NON

1

Deduction des frais de partage

Pour le calcul de la TPF, voulez-vous déduire les frais de partage ? NON

Emoluments de formalités et Débours

Emolument de formalités HT : 800,00 €

Débours : 200,00 €

Total des droits et frais



Détail des frais

Emoluments du notaire - C.com. Art. A 444-87a

167,70 €	6 500,00 € =	2,580% sur
111,72 €	10 500,00 € =	1,064% sur
304,87 €	43 000,00 € =	0,709% sur
2 340,80 €	440 000,00 € =	0,532% sur
	500 000,00 €	Total:

TOTAL Hors T.V.A : 2 925,09 €

Récapitulatif et calcul de la TVA

Total HT des émoluments du notaire : 2 925,09 \in

Emoluments de formalités (HT) : 800,00 €

Total HT : 3725,09 ∈ TVA : 745,02 ∈

Total TTC : 4 470,11 €

Débours

Débours : 200,00 €

Tresor public

Taxe publicité foncière : 2,50000% sur 500 000,00 € = 12 500,00 € CSI (art. 879 du CGI) : 0,10% sur 500 000,00 € = 500,00 €